

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par MEYRAT Julien représentant l'entreprise Lureau Creuse Sarl sise 57 Avenue du D^r Manouvrier - 23000 GUERET, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer le stationnement du parking Fossés des Canards en vue d'installer une grue mobile nécessaire au chantier de construction de la cantine de l'école maternelle des Fossés des Canards du lundi 21 novembre 2016 de 8 h 00 au vendredi 25 novembre 2016 18h00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée des travaux, une grue mobile sera installée sur le parking des Fossés des canards du lundi 21 novembre 2016 de 8 h 00 au vendredi 25 novembre 2016 18h00. Le parking sera de ce fait totalement fermé au stationnement.
- Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur. L'Entreprise veillera également à laisser un accès aux Services de secours sur l'espace occupé par les travaux. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ces travaux.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de la Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quatorze novembre deux mille seize.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur MEYRAT Julien.*

Le Maire,
Président de la Communauté de Communes
du Pays Sostranien



Jean-Francois MUGIATY